

ISOLER VOTRE LOGEMENT DU BRUIT DE LA RUE

OPÉRATION DE RÉSORPTION DES POINTS NOIRS DU BRUIT ROUTIER DE BORDEAUX MÉTROPOLE

Dans le cadre de sa politique de prévention et de réduction du bruit dans l'environnement, Bordeaux Métropole, en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), traite les zones d'habitat les plus exposées aux nuisances sonores du réseau routier métropolitain.

Les sites concernés sont situés sur les communes de Bordeaux et du Bouscat. Il s'agit de logements riverains des boulevards président Wilson, Pierre 1^{er} et Godard, et du boulevard Joliot Curie.

COMMENT SAVOIR SI MON LOGEMENT EST UN POINT NOIR DU BRUIT?

Si votre logement est un point noir du bruit, vous avez été ou serez prochainement contacté par Bordeaux Métropole.

QUE SE PASSE-T-IL SI MON LOGEMENT EST UN POINT NOIR DU BRUIT?

Bordeaux Métropole finance, selon votre niveau de ressources, entre 80 % et 90 % du montant des travaux d'isolation acoustique des fenêtres et des portes de votre logement exposées au bruit de la rue.

COMMENT CA SE PASSE?

Bordeaux Métropole a désigné un expert acousticien pour vous accompagner tout au long de votre démarche :

- réalisation d'un audit acoustique et thermique de votre logement,
- aide à la définition du programme de travaux, au montage de votre dossier de demande d'aide, au choix de l'entreprise et au suivi de votre chantier.

L'audit est gratuit et aucun engagement de votre part n'est requis pour en bénéficier.

OÙ ME RENSEIGNER?

Un numéro vert



*Appel gratuit depuis un poste fixe

Une adresse mail dédiée

pnb.bordeaux@orfea-acoustique.com

